BULLETIN MUNICIPAL DE ROUVRAY

JUILLET 2019



BLASON DE ROUVRAY

Le chêne ROUVRE, sur fond jaune, origine du mot ROUVRAY, alors largement recouvert de forêts de chênes Rouvre.

Le « pont romain », sur fond bleu, enjambe le ru de Buchin.

Le dragon d'eau, terrassé par l'épée, symbolise Saint Georges, patron de Rouvray.

Les fleurs de lys sur fond rouge, s'inspirent des armoiries de l'abbaye Saint Germain à laquelle appartenait Rouvray au Moyen Age.

Le mot du Maire

A quelle civilisation voulons-nous appartenir ? Telle est la question essentielle à laquelle nous devons répondre si nous souhaitons être maîtres de notre destinée.

Une civilisation nous dit : « Feliks Koneczny » historien polonais (1862-1949), c'est la méthode pour organiser de manière cohérente la vie collective.

Elle s'appuie sur les lois régissant le mariage, la propriété, l'héritage ainsi que les cinq dimensions de la nature humaine :

la vérité, la bonté, la beauté, la santé, la propriété.

Ces règles de droits public et privé conditionnent la vie en société et donc vont permettre, selon leur efficacité, plus ou moins d'épanouissement personnel, et surtout de conduire au progrès ou à la régression.

L'indicateur le plus facile à percevoir est celui qui concerne les Arts au travers du critère de la beauté qui conjugue deux dimensions spirituelles et matérielles. Nos racines proviennent de la civilisation latine qui a pris naissance lors de la chute de l'Empire Romain. Elle a eu son apogée au Moyen Age où le bien commun est le souci supérieur et où des lois propres régissent les collectivités d'une part, et d'autre part les corps intermédiaires, en application du principe de subsidiarité (laissant la prise de décision au plus près de la réalité). Il entraîne une très grande cohésion et cohérence, facteurs de progrès et d'efficacité sociales.

L'histoire nous enseigne que les civilisations s'éteignent à cause des mauvaises lois imposées par le haut, ou acceptées par le peuple par la moindre efficacité due à la perte de cohésion - civilisation grecque antique et Rome Antique - ou par la faillite financière due au refus d'impôts -Royaume de France, et qu'en cas de conflit de civilisations, c'est toujours la moins avancée qui l'emporte.

Lorsqu'il n'y a pas intégration, le mélange des civilisations apporte la régression à cause des incohérences engendrées.

Par ailleurs, l'inégalité est facteur de progrès à chaque fois que l'avancée d'un individu s'étend au reste de la société, tandis que l'égalité bloque généralement le progrès qui ne peut se faire que par le bas.

Aucune loi n'implique la disparition d'une civilisation.

Il est normal que la civilisation soit attaquée par ceux qui ne veulent pas de la morale évangélique, en commençant par la famille.

Mon propos est de vous informer de ce qu'il y a au sommet - les lois - afin que chacun puisse faire valoir ses idées et réagir lorsque le bien commun est menacé par les lois nouvelles favorables aux minorités qui cassent la cohérence et apportent la contradiction.

A quelle civilisation voulons-nous appartenir ? Comme c'est aux fruits que nous mesurons l'efficacité de toute chose, rien n'empêche de rester soi-même, de conserver ses idéaux en revenant aux fondamentaux de la civilisation latine qui a donné le plus de latitude à la personne humaine en redonnant toute sa place à la famille.

Aujourd'hui s'est décidé hier, demain se décide aujourd'hui.

Vie de la Commune



Le 20 avril 2019, les 3 containers papier de notre « Espace tri », dit « point d'apport volontaire » ont été incendiés.



Malheureusement, nous ne pensons pas qu'il s'agit d'un accident...Une plainte a été déposée en Gendarmerie par la 3CVT, propriétaire des containers.

Chaque container coûte environ 1 000 € à la Collectivité sur le budget des ordures ménagères.

La Collectivité n'ayant pas assez de containers papier, un container plastic a été transformé en container papier.



et Chablisien > Vie locale

ROUVRAY ■ Les écoliers en lice pour le Parlement des enfants

Leur projet de loi est déposé

Les élèves de la classe de CM1-CM2 participent à l'opération Parlement des enfants. Ils ont déposé un projet de loi et attendent que le jury se prononce.

otre projet de loi est parti. Nous attendons le choix du jury. » L'attente a commencé pour les enfants de la classe de CM1-CM2 de Rouvray. Pour la première fois, ils participent à l'opération Parlement des enfants organisée par l'Assemblée nationale, en partenariat, entre autres, avec le ministère de l'Éducation nationale.

Un long travail individuel et collectif

L'objectif de cette opération est d'offrir une leçon d'instruction civique unique en permettant aux écoliers de découvrir la fonction de législateur. Au programme : rédiger une proposition de loi sur un thème imposé très actuel ; « Le bon usage du numé-



CLASSE. C'est là, dans leur classe, que les élèves ont travaillé collectivement sur le projet de loi.

rique. » Les élèves de Rouvray sont, pour l'occasion, parrainés par André Villiers, député de la circonscription, qui les a invités le 7 mars au palais Bourbon et viendra dans leur école le 5 avril.

« Tout a débuté par une lettre de motivation grâce à laquelle nous avons été sélectionnés par les services départementaux de l'Éducation nationale », explique Barbara, l'enseignante à l'origine du pro-

jet. Le reste, ce sont les enfants qui l'expliquent : « Au départ, nous avons réfléchi et élaboré, chacun de son côté, des réponses à cette question. Puis, en classe, avec l'aide de la maîtresse, nous avons mis nos idées en commun et choisi celles qui nous paraissaient les mieux adaptées. Nous avons ensuite rédigé le projet, comme de vrais députés, et nous l'avons envoyé au rectorat pour être soumis à un jury

académique. En mai, un jury national se réunira pour choisir quatre propositions parmi celles retenues. »

Ces propositions seront mises en ligne sur le site du Parlement des enfants : « Nous débattrons alors avec les élèves pour choisir la proposition qui leur semble la meilleure », précise Barbara. Mais pour le moment, c'est l'attente, et tous espèrent bien faire partie des heureux laurésts!

Foyer rénové ouvert à tous

- Soirées du Comité des Fêtes, réunions publiques ou privées, séminaires, fêtes de famille (lorsque la maison n'est pas assez grande...)
- Ouvert aux habitants de Rouvray à un tarif préférentiel.
- A l'échelle de la Commune, modulable : grande salle + bar.
- Cour avec portail : facilite la garde des enfants et permet des apéritifs extérieurs.



Réunion de bureau de la 3CVT le 13 juin 2019

- Grand parc ombragé avec son plein de verdure, en toutes saisons.
 - → Ne manquons pas de promouvoir notre Foyer!

Travaux en début d'année 2019

Cheminement dans la cour de la Mairie



Nouveau poteau d'incendie (Grande Rue)

Il remplace un poteau installé à l'origine du réseau, dont les mécanismes étaient rongés par la rouille. Au premier coup d'œil, la cour de la Mairie n'a pas changé.

En fait, un cheminement piétonnier longe le bâtiment de la Mairie et se prolonge devant le Foyer, jusqu'à la porte latérale.

Il permet, à partir de la place de stationnement « PMR», d'accéder à la Mairie (secrétariat et salle du Conseil) et au foyer (grande salle, vestiaire et toilettes).



Finances et Budget

L'année 2018 aura été une année d'investissements importants portés par l'emprunt de 120 000 € contracté fin 2017 pour la rénovation du foyer, composée :

- de la réfection de la toiture,
- de l'électricité
- du faux plafond
- de la connexion du chauffage au gaz de ville.

A cela s'est rajoutée la refonte complète des toilettes pour satisfaire les « normes accessibilité ».

L'année 2019 verra une pause dans les investissements pour nous limiter aux finances disponibles. L'emprunt figurant au Budget ne sera pas sollicité; il permet de pouvoir travailler au projet de l'année n+1 (2020).

Ce Budget a permis de réaliser, en début d'année 2019, les cheminements d'accès à la Mairie et au foyer pour terminer l'accessibilité au Public ; il est également prévu de refaire le chauffage du bâtiment de la Mairie, à raccorder à la chaudière unique du foyer.

RÉALISÉ 2018 - RESUMÉ SYNTHÉTIQUE (€)

R 2018

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Articles	DEPENSES		Articles	DEPENSES	
001	Solde d'exécution de la section d'nvsmt reporté	y .	615218	Entretien terrain	5 4296
	Remboursement emprunts en euros	23 471€	615231	Voirie	16 8366
		10.000000	6411	Personnel titulaire 2	18 4836
	Cimetière (reprise des tombes, 3ème tranche)	5 979€	6413	Personnel non titulaire 1	5 6796
201804	Signalisation routière (radars)	5 235€	645186453	Cotisations à URSAFF & caisses retraites	10 2346
201801	Tables foyer	3 775€	739221	Reversements sur FNGIR	34 7110
201806	Accessibilté batiments communaux	18 333€			
201807	Réhabilitation Foyer	60 882€	6531	Indemnités des élus	14 0276
201809	Chauffage batiments communaux	17 964€	6553	Service d'incendie	10 5686
	Autres rubriques (5)	5 805€	65548	Autres contributions (scolaires,)	57 8200
	DEPENSES TOTALES	141 444€	66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 4166
				31 Rubriques < 5 000€	35 0586
	Déficit d'investissement	-86 772€	187	DEPENSES TOTALES	215 261€
					134 063€
				Excédent de fonctionnement	134 003€
<u> </u>	RECETTES	<u> </u>	1 01	RECETTES	
001	Solde d'exécution reporté	23 131€	002	Résultat d'exploitation reporté	102 2736
10222	Dotations fonds divers et réserves FCTVA	10 418€	73211	Attributions de compensation	58 7386
			73111	Taxes foncières et d'habitation	80 8816
		10000000	7343	Taxe sur pylônes électriques	21 2946
201807	Foyer réhabilitation (subvention Département)	8 831€	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	10 7196
	Subvention DETR	8 831€	7411	Dotation forfaitaire	27 6100
			74121	Dotation de solidarité rurale	7 8966
166	autres Rubriques	3 461€	74127	Dotation nationale de péréquation	2 5196
			752	Revenu des immeubles	25 3276
	RECETTES TOTALES	54 672€			
		1000110000		11 Rubriques <3 000 €	12 0676
				RECETTES TOTALES	349 324€
	Résultat : -86 772 + 134 063 =	47 291€			

B 2019

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Articles	DEPENSES		Articles	DEPENSES	
			023	Virement à la section "investissement"	28 414€
.001	Opérations financières (déficit 2018)	86 773€		Eclairage public	3 500€
	Op financ. (remboursement d'emprunts)	24 100€		Entretien des terrains (fleurs)	6 000€
	Dépôts caution logements	2 025€		Batiments publics entretien	3 500€
20191	Cimetière (4ème tranche)	6 000€	615231	Voiries et travaux de voirie	26 457€
201809	Chauffage bâtiments communaux	6 000€	6156	Maintenance	4 500€
20196	Accessibilité bâtiments communaux	17 500€	6411	Personnels titulaires 2	25 000€
20197	Foyer grande porte double	7 000€			
201808	Eglise accessibilté et pignon	17 500€	6451&53	Cotisation a l'urssaf + caisses de retraite	10 500€
20192	Eclairage public	1 500€	7392218	Reversements sur FNGIR & fonds péréquation inte	39 711€
20195	Voierie rue Marcot	20 000€	.022	Dépenses imprévues	10 000€
20193	Borne incendie	2 500€	6531	indemnités Maire et Adjoints	15 000€
20194	Chaises Foyer	3 500€	6553	Service d'incendie	13 000€
20199	Jeux enfants	2 500€	65548	Autres contibutions (SIVOS, Syndicats,)	61 000€
	DEPENSES TOTALES	196 898€		Intérêts réglés à l'échéance	5 700€
			- O	26 autres rubriques (moyenne 1287 €)	33 472€
	V-enventure.			DEPENSES TOTALES	285 754€
	RECETTES				
OPFI	Virement de la "section fonctionnement'	28 414€			
OPFI	FCTVA	4 430€			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	86 773€		RECETTES	
201808	Accessibilité église (DETR)	5 000€	.002	Résultat d'exploitation reporté	48 329€
20198	Mairie Foyer accesibilité sanitaires (DETR)	12 811€	742	Dotation élus locaux	3 030€
	Emrunt	56 945€	73111	Taxes foncières et d'habitation	81 000€
165	Caution logements	2 025€		Attribution de compensation (versmt CCCVT)	58 900€
			7343	Taxes sur les pylones électriques	21 834€
	Divers	500€	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	5 000€
			7411	DGF dotations forfaitaires de l'Etat	26 859€
5,2			74121	Dotation de solidarité rurale	8 091€
i i			74127	Dotation nationale de péréquation	2 367€
	RECETTES TOTALES	196 898€	- White and a second	Revenus des immeubles et location foyer	22 000€
10				8 Autres rubriques (moyenne 1043 €)	8 344€
			4	RECETTES TOTALES	285 754€

Législation et Civisme

Gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères, la gestion des PAV (Points d'Apports Volontaires, containers) et la gestion des déchèteries sont de la compétence de la 3 CVT qui vote la taxe dite d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette taxe a déjà fortement évolué ces dernières années :

2007:11%

2008:11,5%

2017:12%

2018:13%

A chaque fois qu'une norme sévérise ou que la population ne suit pas les consignes, la taxe augmente pour satisfaire la règle de l'équilibre financier.

Les habitants de la 3CVT ont produit en 2018 l'équivalent de 614 kg / habitant, pour une moyenne nationale de 568 kg / habitant ; il s'agit du cumul des ordures ménagères, des recyclables collectés par les containers des produits en déchèterie et autres collectes (containers professionnels, ...).

Au regard du tonnage des ordures ménagères collectées chaque semaine au porte à porte, nous pouvons dire que le tri n'est pas correctement réalisé par tout le monde.

La 3CVT envisage le ramassage au porte à porte des déchets recyclables une fois toutes les deux semaines en alternance avec les ordures ménagères et d'ainsi supprimer les containers, ce qui aura pour conséquence une nouvelle augmentation de la taxe (Document préparatoire consultable en Mairie).

Ne serait-il pas plus judicieux que ceux qui ne sont pas encore convaincus prennent le chemin des containers ?...

Les autres axes d'économies sont :

- les déchets ménagers bio pour lesquels la Loi de transition énergétique de 2018 prévoit que chaque citoyen ait une solution pour ne plus mettre ses déchets bio dans les ordures ménagères,
- les déchets verts déposés en déchèterie qui représente aujourd'hui le premier flux selon le syndicat des déchets du Centre Yonne pour lesquels est préconisé le compostage individuel sur place.

Un rapport annuel de gestion 2018 est disponible sur le site de la 3CVT

Commentaires sur la collecte au porte à porte des déchets recyclables

<u>Ce raisonnement n'est pas partagé par le Conseil Municipal de Rouvray</u>: vouloir instaurer un ramassage au porte à porte de recyclables - plastique, papier, *sauf le verre* - donne raison à ceux qui ne trient pas et ne vont pas aux containers; cela revient à soutenir le non respect des règles simples. D'autre part, la collectivité se voit privée d'un tri lors de la dépose en containers et à laquelle s'ajoute une dévaluation des papiers plus ou moins souillés par le mélange avec les autres recyclables.

Au niveau environnemental, le ramassage au porte à porte de quelques centaines de grammes de plastique avec un camion de 15 tonnes réduit de beaucoup les gains énergétiques...

<u>Incivilités</u>

Observations à Rouvray ces derniers mois :

- coupe des fils de fer barbelés et ouverture des portes des parcs d'animaux,
- cadenas de l'aire de stockage rempli de colle,
- feux sous l'escalier de l'école,
- brûlage des fauteuils du car menant au collège,
- dégradation des cultures avec des véhicules motorisés.

Les incivilités de tous types s'étant amplifiées ces derniers mois, je ne crois pas que trop insister grandira notre Commune alors que bien souvent le renversement de situation pourrait s'opérer par une simple prise de conscience.

Parmi les indications simples et repérables par tous :

- état de propreté de l'environnement des containers,
- stationnements gênants et dangereux,
- bruits excessifs au-delà des horaires autorisés,
- désherbage devant chez soi.

-

Merci à tous ceux qui font le « petit plus » non exigé ; ces tout petits travaux finissent par changer les choses qui deviennent de grandes choses...

Le vrai objectif des FAKE NEWS

Toute diffusion d'information dans les mains de l'Etat et de quelques richissimes « bien pensants » est réfléchie, mesurée, pesée, respectée dans le but bien précis que s'éloigne chaque jour un peu la volonté de donner une info reflet de la réalité pour :

- nous éviter le plus possible de penser,
- nous apprendre à « bien » penser.

Ceci est confirmé par Reuters Institute qui dans son rapport annuel nous informe que seul un quart des Français croit aux medias du pays.

Le mensonge comme l'omission fait partie de la panoplie d'outils utilisés pour nous « formater ». A vrai dire, le mensonge omniprésent ne gêne guère, mais il en va tout autrement de la vérité qui éclaire.

C'est pourquoi le système, perdant de la crédibilité aux yeux d'un nombre croissant de ses sujets, se durcit, la construction narrative se lézarde à mesure que l'illusion se dissipe et la coercition brutale se met en place.

Qui croira que les experts ou les vérificateurs de mensonges ont d'autres buts que de classer les informations critiques à l'égard du pouvoir ? Ainsi une affaire Cahuzac ne pourrait plus exister.



Syndicat du bassin du Serein

Résumé du compte Rendu de la réunion du 23 mai 2019 à la Chapelle Vaupelteigne.

<u>Histoire</u>: Fusion du Syndicat du Haut Serein créé en 1985

avec le Syndicat d'aménagement de la Vallée du Serein créé en 1965.

Territoire: 37 communes en Côte d'Or

78 communes dans l'Yonne

28 communes dont le bassin versant est inférieur à 14 %.

Le bassin versant s'étale sur 1350 km² et représente 900 km au niveau hydrographique.

<u>Objectifs</u>: Mission de coordination, animation, études, travaux pour une gestion intégrée de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Le Syndicat exerce les compétences GEMAPI. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

<u>Moyens</u>: Déclaration d'intérêt général (DIG) pour permettre au Syndicat :

- la réalisation de travaux,

- l'investissement public

- l'accès aux terrains privés,

afin de : - gérer les embâcles :

- protéger les berges de l'érosion,

- mettre en conformité les ouvrages hydrauliques,

- gérer les étangs, aménagements piscicoles,

- lutter contre les espèces invasives.

Pour faire la DIG, il faut :

effectuer un état des lieux completdéfinir un schéma d'orientation

- valoriser un programme pluriannuel chiffré

- rédiger un dossier DIG

- transmettre le dossier au Préfet

- obtenir la nouvelle DIG

Planning

août 2016 à juin 2019

mai juin 2019

juillet septembre 2019

octobre décembre 2019

31 décembre 2019

31 décembre 2020

Choix de réaliser en interne : environ 220 000 € TTC, après subventions reçues, au lieu de recourir à un Bureau d'études : environ 650 000 € TTC.

<u>Méthodes</u>: relevés sur le terrain par tronçons uniformes de plus de 15 paramètres avec photos grâce au logiciel QUALPHY.

Associations et Loisirs

Exposition des artistes

Une exposition des œuvres de nos artistes s'est déroulée pendant le WE du 31 mars et 1^{er} avril 2019.

Martine Lemot, Marie Béranger, Marie Hamelin, Bruno Hurson, Francine Musard. Manquent: Maurice Berthault, Jacques Millot, Roger Godinat, Bernard Quadrati



Rappel de notre histoire

Nous reproduisons ci-dessous, avec son accord, une petite note historique rédigée par un Rouvaysien d'enfance : Maurice Berthault :

La localité de Rouvray (ROUVRETUM) était connue au 7^{ème} siècle sous le nom de Roboretus Ces dernières années, le village s'est agrandi par la construction de nombreuses maisons individuelles, entraînant ainsi un accroissement significatif du nombre des habitants. L'école à classe unique a évolué graduellement pour finir en 2001 en SIVOS qui regroupe les classes de Rouvray, Venouse et Pontigny.

Le Styliss, discothèque construite sur la route d'Héry, a rassemblé la jeunesse en fin de semaine pendant plus de trente ans.

L'église.

En 1171, Rouvray disposait d'une chapelle que l'évêque d'Auxerre, alors propriétaire, céda à l'abbaye Saint Germain.

Cette chapelle a été l'objet de nombreuses transformations au cours des siècles pour devenir l'église d'aujourd'hui.

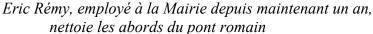
- la nef, de style ogival, date de la fin du XVème,
- le clocher a été ajouté au milieu du XVIIIème,
- le chœur de style roman a été remanié au XVIIIème
- la façade occidentale comporte un portail Renaissance protégé par un porche clos.

L'église est encore à ce jour ceinturée par le cimetière.

Le pont romain.

Ce pont situé sur le chemin de St Edme qui relie l'abbaye de Pontigny à Seignelay en ligne droite,

enjambe le ru de Buchin. Son arche est de style roman.





Romen Deple 4= 1300 Daris, to 21 Decembres 35. Ampliation. Louis-Philippe, Pooi des Français, Ministère de l'Interieur. A tous présents et à venie, Salu. Impositions Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, Le Comité de l'Intérieur de notre Conseil d'Etat entendu, A Holis ayons ordonné et ordonnons ce qui suit : Article premiev. L'acquisition fuite, Suivant proces verbal expendances dervant netwelloment depresbytere eur payer a prix de celle requisition et les frais accepaires, la dite Comme au contine le grane De ses contributions la fomme de 3,000, en sia and.

Informations pratiques

<u>Inscription sur les listes électorales</u>

Elle est possible tout au long de l'année.

Il faut fournir en Mairie : - l'imprimé d'inscription

- un justificatif d'identité,

- un justificatif de domicile.

Recensement dès 16 ans

Tout Français dès 16 ans, au plus tard avant 16 ans et trois mois, doit se faire recenser en Mairie pour être convoqué à la journée Défense et Citoyenneté. Il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'Etat. L'inscription sur les listes électorales s'effectue automatiquement mais ne prend pas en compte le changement éventuel d'adresse.

Urbanisme

Déclaration préalable jusqu'à 20 m² supplémentaires.

Permis de Construire à partir de 20 m² supplémentaires.

La taxe d'aménagement instituée en 2012 doit être versée à l'occasion de la construction, de la reconstruction et de l'aménagement de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. (Sont exonérés les abris de jardin, les locaux artisanaux et industriels).

Secrétariat de Mairie

Le Secrétariat de Mairie sera fermé

à partir du lundi 29 juillet 2019, réouverture le lundi 19 août 2019.

Permanence du Maire : le vendredi de 10h30à 12h00

Contact : 06 81 96 51 29

